



## EAU-JOUÉ-LÈS-TOURS-TOURAIN

Association loi 1901 pour un service public de l'eau potable  
Maison des Associations, 2, rue du Clos Neuf, 37300 Joué-lès-Tours  
<http://www.eau-jouelestours-touraine.fr/>

Joué-lès-Tours le 31 mai 2016

Monsieur le Maire,

nous vous demandons de bien vouloir publier le texte ci-dessous en réponse à l'article signé par « rassemblement pour joué » dans joué-ma-ville n°89 de mai-juin 2016 :

Suite à la publication dans Joué-ma-ville n°89 de mai-juin 2016, nous souhaitons rappeler quelques vérités:

L'article n°1 des statuts de l'association « Eau-Joué-lès-Tours-Touraine » affirme que :

*« l'eau est un bien commun universel nécessaire à la vie. Tous les habitants de la planète ont le droit d'y accéder en quantité suffisante et en qualité. A ce titre la responsabilité de sa gestion, de l'organisation de sa production, de sa distribution doit relever de la sphère publique »*

valeur à laquelle toute personne peut adhérer quelle que soit son appartenance politique.

L'association accueille donc toutes les personnes qui sont d'accord avec ces objectifs.

Le bureau et le conseil d'administration sont composés d'anciens conseillers municipaux de 1995 et 2008 (qui ne se cachent pas), mais aussi de membres sans passé d'élu appartenant à d'autres courants de pensée.

En conséquence, le terme négatif de « suppôt » utilisé à notre endroit est inapproprié.

Sur l'augmentation de la facture de l'eau : Il est hasardeux de comparer les 112 % en 4 ans (1991-1995, équipe de Raymond Lory) avec les 49 % en 19 ans, résultat de l'inflation ajoutée aux formules de révision de prix du contrat Véolia signé en 1990, malgré les avenants qui ont suivi.

Nous avons tous comme objectif la baisse significative du prix de l'eau à Joué-Lès-Tours, mais l'association demande en outre trois choses :

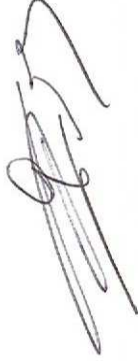
1. une maîtrise totale du service de l'eau potable par la collectivité avec la prise en compte du transfert vers l'agglomération Tours Plus (future métropole ?) de la compétence de l'eau en 2017.
2. un prix de l'eau comparable avec celui des autres communes : abonnement plus faible et tarif unique ou progressif.
3. la protection de la nappe profonde du Cénomaniens par une baisse forte des prélèvements.

Et ces trois objectifs ne peuvent être réalisés de façon satisfaisante que dans le cadre d'une grande régie d'agglomération.

Si tel est le projet de Philippe Briand, président de Tour(s) Plus, nous le soutiendrons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le bureau de l'association



la Présidente  
Denise Ferrisse